



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/actualite/article/donnez-vie-a-nos-terres-nourricieres>

# Donnez vie à nos terres nourricières

- Actualité -

Date de mise en ligne : jeudi 10 octobre 2019

---

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

---

Vous êtes de plus en plus nombreux à épauler le mouvement via vos dons réguliers ou ponctuels, très complémentaires aux prises de parts. MERCI ! Ce tandem gagnant permet la bonne gestion du patrimoine foncier et humain de Terre-en-vue. Car nous allons bien au-delà de la « simple » acquisition de terres : animation des groupes locaux, suivi des projets, mobilisation des pouvoirs publics, rencontres sur le terrain, ...

Grâce à vos dons, nous faisons VIVRE ce bien commun que représentent nos terres nourricières.

Vous aussi, faites un don à Terre-en-vue !

Toutes les informations se trouvent [ICI](#), ou téléchargez le document en bas de page.



**APPEL à DONS**  
Automne 2019  
Donnez vie à nos terres nourricières



Vous êtes de plus en plus nombreux à épauler le mouvement via vos **dons réguliers ou ponctuels**, très complémentaires aux **prises de parts**. MERCI ! Ce tandem gagnant permet la bonne gestion du patrimoine foncier et humain de Terre-en-vue.  
Car nous allons bien au-delà de la simple acquisition de terres : animation des groupes locaux, suivi des projets, mobilisation des pouvoirs publics, rencontres sur le terrain, ...  
**Grâce à vos dons, nous faisons VIVRE ce bien commun que représentent nos terres nourricières.**

**Vous aussi, faites un don à Terre-en-vue !**

	
<b>Dons réguliers</b> Un soutien sur le long terme grâce à un ordre permanent mensuel (5, 10, voire 25€/mois). Un formulaire d'ordre permanent est à votre disposition au verso.	<b>Dons ponctuels</b> Une contribution bienvenue pour marquer votre soutien au mouvement, ou à l'occasion d'un événement remarquable (anniversaire, fête, naissance, ...).

Les dons adressés au compte « Les amis de Terre-en-vue » (compte auprès de la Fondation Roi Baudouin bénéficiaire d'une réduction fiscale) - à partir le 31 décembre 2019, la somme de vos dons de l'année 2019 est en fait 40%, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 20 % du montant de votre don. Autrement dit, les 20€ ne vous coûtent que 16€.

L'équipe de Terre-en-vue  
Contact : [info@terre-en-vue.be](mailto:info@terre-en-vue.be) • 0496 68 28 02